



LIVRET

DES ÉTUDES



2023  
2024



MASTER

Philosophie

Faculté des arts  
& sciences humaines



**Année universitaire 2023-2024**

**UFR Arts et Sciences Humaines  
Département de philosophie**



La chouette d'Athènes, déesse de la sagesse  
(monnaie du V<sup>e</sup> siècle, Musée des Beaux-Arts de Lyon)

----- *Document à lire attentivement et à conserver* -----

## Sommaire

<b>I – Bienvenue en Arts et Sciences Humaines</b>	<b>4</b>
1. Présentation de la Direction de l’UFR	4
2. Présentation du service de scolarité	4
3. Présentation des départements	5
4. Pour vous repérer	5
<b>II – Le Master « Humanités et politique »</b>	<b>6</b>
1. Place du Master dans l’offre de formation de l’Université	6
2. Le Master et le département de philosophie	7
3. Présentation du Master	8
4. Modalités de contrôle des connaissances, d’évaluation et règles de passage	11
5. Le régime spécial d’études	14
6. Avertissement concernant le plagiat	17
<b>III – Présentation des enseignements</b>	<b>18</b>
1. Le Master 1	19
2. Le Master 2	23
3. Préparation aux concours d’enseignement	26
<b>IV – Calendrier universitaire 2022-2023</b>	<b>28</b>

# I – Bienvenue en Arts et Sciences Humaines

Le Master « Humanités et politique » est proposé par le département de Philosophie, qui appartient à L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Arts et Sciences Humaines (ASH). L'UFR est composée de huit départements d'enseignement : Histoire, Histoire de l'art, Musique et Musicologie, Philosophie, Psychologie, Sciences de l'Éducation, Sociologie, et enfin le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI).

## 1. Présentation de la Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, BP 4103, TOURS CEDEX 1

Directeur : M. Thomas SIGAUD

Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, ☎ 02 47 36 65 32

Courriel : [secrash@univ-tours.fr](mailto:secrash@univ-tours.fr)

## 2. Présentation du service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

### ▪ Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au **1<sup>er</sup> étage du site des Tanneurs, bureau 117**. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur [www.ash.univ-tours.fr](http://www.ash.univ-tours.fr). Pensez à consulter la rubrique « **Infos pratiques - Questions fréquentes** »

**Bureau 117, 1<sup>er</sup> étage**

☎ **02 47 36 65 35**

[scolash@univ-tours.fr](mailto:scolash@univ-tours.fr)

**Horaires d'ouverture :**

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45

fermeture au public le lundi matin et le vendredi après-midi

Responsable de la scolarité : Mme Isabelle JUIGNET, bureau 115  
courriel : [isabelle.juignet@univ-tours.fr](mailto:isabelle.juignet@univ-tours.fr)

### ▪ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. **Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.**

Pensez également à **vérifier régulièrement votre boîte mail** étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse [scolash@univ-tours.fr](mailto:scolash@univ-tours.fr) en laissant un numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

L'adresse du site web de l'UFR est [www.ash.univ-tours.fr](http://www.ash.univ-tours.fr). Vous y trouverez un accès direct à votre Environnement Numérique de Travail (ENT) et à votre département, l'actualité de l'UFR, le contenu des formations, des réponses à vos questions.

### 3. Présentation des départements

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Départements	SECRETARIAT	Contact courriel
Histoire et archéologie	Bureau 231, 2 <sup>e</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:histoire@univ-tours.fr">histoire@univ-tours.fr</a>
Histoire de l'art	Bureau 315, 3 <sup>e</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:histoiredesarts@univ-tours.fr">histoiredesarts@univ-tours.fr</a>
Musique et musicologie	5, rue François-Clouet	<a href="mailto:musico@univ-tours.fr">musico@univ-tours.fr</a>
Philosophie	Bureau 118, 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:philo@univ-tours.fr">philo@univ-tours.fr</a>
Psychologie	Bureau 114, 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:licence.psycho@univ-tours.fr">licence.psycho@univ-tours.fr</a>
Sociologie	Bureau 217, 2 <sup>e</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:socio@univ-tours.fr">socio@univ-tours.fr</a>
Sciences de l'éducation	Bureau 118, 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:edu@univ-tours.fr">edu@univ-tours.fr</a>
CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)	La Charmoise, Fondettes	<a href="mailto:cfmi@univ-tours.fr">cfmi@univ-tours.fr</a>

### 4. Pour vous repérer

- Le plan des sites se trouve sur [www.ash.univ-tours.fr](http://www.ash.univ-tours.fr) à la rubrique « Infos pratiques »

- Quelques sigles et abréviations :

BMT : Bibliothèque Musicale de Touraine (rue des Ursulines)

BU : Bibliothèque Universitaire

BS : Bibliothèque de Section d'histoire et d'histoire de l'art (4<sup>ème</sup> étage de la BU)

CRL : Centre de Ressources en Langues (accès par le bâtiment de l'extension)

CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

ECTS : European Credit Transfert System (crédits européens)

EZ : Site Émile Zola

FR : Site Fromont

GR : Site Grandmont

PCE : Passeport Culturel Étudiant

POR : Site Portalis (Droit)

RI : Relations Internationales

SUAPS : Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives

SUIO : Service Universitaire d'Information et d'Orientation

SUMPPS : Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

TA : Site Tanneurs

TA EXT : Extension du site Tanneurs

TO : Site Tonnellé (Médecine)

UFR : Unité de Formation et de Recherche

## Mission Égalité et prévention des violences sexistes et sexuelles

**La Mission Égalité de l'Université de Tours** travaille à mettre en œuvre et à faire respecter les principes d'égalité, de parité et de mixité dans l'établissement et à lutter contre toutes formes de discrimination, de violence et de harcèlement afin de permettre à chacune et chacun de pouvoir étudier en toute sérénité.

### Cellules d'écoute de l'université de Tours

**Victimes ou témoins, ne restez pas seul-es** : l'Université s'engage à vos côtés contre toutes formes de violences sexistes et sexuelles, harcèlement, cyberharcèlement, discriminations, conflits.

**Des cellules d'écoute dédiées**, au fonctionnement collégial, composées de personnels, de professionnels, d'étudiantes et d'étudiants formés à ces thématiques peuvent vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches.

#### 2 adresses pour demander de l'aide :

[vss@univ-tours.fr](mailto:vss@univ-tours.fr) (contre les violences sexistes et sexuelles)

[stop-discr.etu@univ-tours.fr](mailto:stop-discr.etu@univ-tours.fr) (contre les discriminations et les harcèlements)

### Correspondant-es Égalité

Ce sont des personnels présents dans les composantes, les BU, le SSU et les services centraux, à votre disposition pour toute question en lien avec les questions d'égalité à l'Université. Comment les contacter ? <https://www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/mission-egalite/les-correspondantes-et-correspondants-egalite>

## II – Le Master « Humanités et politique »

Titre du diplôme : MASTER

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : Philosophie

Parcours : Humanités et politique

Le Master est un diplôme préparé en 2 années, à la suite de la licence. Il est organisé en quatre semestres. Les enseignements de chaque semestre sont regroupés en Unités d'Enseignement (UE) ; à chaque UE correspond un certain nombre de crédits (ECTS : European Credit Transfer System) qui sont capitalisés et transférables, après avis des équipes pédagogiques, d'un établissement à l'autre en France et en Europe.

Responsable du Master 1 (M1) : **Laurent Gerbier** ([laurent.gerbier@univ-tours.fr](mailto:laurent.gerbier@univ-tours.fr))

Responsable du Master 2 (M2) : **Claire Pagès** ([claire.pages10@univ-tours.fr](mailto:claire.pages10@univ-tours.fr))

### 1. Place du Master dans l'offre de formation de l'Université

Le master « Humanités et politique » constitue un parcours, qui appartient à une mention, laquelle relève elle-même d'un domaine.

Les formations de l'Université de Tours sont organisées en sept domaines :

- Arts, lettres et langues
- Droit, économie et gestion
- Sciences humaines et sociales
- Métiers de l'enseignement
- Ingénieurs
- Sciences, technologie, santé
- Santé

Le domaine « Sciences Humaines et Sociales » comprend plusieurs mentions :

- Histoire, Civilisations, Patrimoine
- Histoire
- Histoire de l'art
- Musicologie
- Humanités numériques
- Urbanisme et aménagement
- Géographie, aménagement, environnement et développement
- Sciences de l'éducation
- Sociologie
- Psychologie
- Philosophie

Chaque mention comporte en général plusieurs parcours ; la mention « Philosophie » en revanche ne comporte qu'un seul parcours, « Humanités et politiques », déployé sur les deux années du Master, et proposant deux options, « Éthique » et « Science ».

Le Master « Humanités et politique » est proposé par le département de philosophie.

## 2. Le Master et le Département de Philosophie

### • Direction

Le département est dirigé par Laurent GERBIER, Pascale GILLOT, Claire PAGES, et Alain SEGUY-DUCLOT.

Le bureau des enseignants est situé aux Tanneurs, quatrième étage, bureau 421.

### • Secrétariat pédagogique du Master

Le secrétariat pédagogique du Master est assuré par Lucile FRESNEAU. Il est situé au premier étage des Tanneurs, bureau 118.

Lucile FRESNEAU

[lucile.fresneau@univ-tours.fr](mailto:lucile.fresneau@univ-tours.fr) ou [philo@univ-tours.fr](mailto:philo@univ-tours.fr)

☎ 02 47 36 64 34

### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi, Mardi et Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45

Mercredi et Vendredi : de 8h30 à 12h00

Secrétariat fermé : le Mercredi et le Vendredi après-midi

### • Bibliothèque

Le département dispose d'une bibliothèque de section et d'une salle de séminaire et de travail, aux Tanneurs, quatrième étage, salle 422.

Bibliothécaire : Tom VAXELAIRE ([tom.vaxelaire@etu.univ-tours.fr](mailto:tom.vaxelaire@etu.univ-tours.fr))

Les horaires d'ouverture de la BS sont affichés à l'entrée de la salle.

### • Responsabilités et commissions pédagogiques

Responsabilité du Master 1 : Laurent GERBIER ([laurent.gerbier@univ-tours.fr](mailto:laurent.gerbier@univ-tours.fr))

Composition de la Commission Pédagogique de Master 1 :

Laurent GERBIER, Claire PAGES, Alain SEGUY-DUCLOT

Responsabilité du Master 2 : Claire PAGES ([claire.pages10@univ-tours.fr](mailto:claire.pages10@univ-tours.fr))

Composition de la Commission Pédagogique de Master 2 :

Claire PAGES, Pascale GILLOT, Fosca MARIANI ZINI

### • Inscriptions

Les **Inscriptions administratives** doivent être prises auprès du Service de Scolarité de l'UFR Arts et Sciences Humaines, Bureau 117, (Site Tanneurs) ☎ 02 47 36 65 35

Les **Inscriptions pédagogiques** doivent être prises auprès du secrétariat pédagogique du Master. La fiche pédagogique est à retirer auprès du secrétariat, Bureau 118, (Site Tanneurs) ☎ 02 47 36 64 34

Attention, l'inscription pédagogique est **OBLIGATOIRE** pour la validation des UE.

### 3. Présentation du Master

- **La formation et son contexte régional, national et international**

Le Master occupe une place privilégiée dans l'offre de formation régionale : en effet, il n'y a pas d'autre département universitaire de philosophie en Région Centre-Val-de-Loire, de sorte que le Master « Humanités et politique » est le seul Master de philosophie de la Région. Les universités les plus proches proposant des Masters en philosophie sont Paris (Ile-de-France), Poitiers (Nouvelle-Aquitaine) et Poitiers (Pays de la Loire).

Par ailleurs, il n'existe pas de Master MEEF (Métier de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) à spécialité « Philosophie » dans l'Académie d'Orléans-Tours (dont les limites correspondent à celles de la Région Centre-Val-de-Loire), de sorte que le Master « Humanités et politique » est également la seule formation permettant d'obtenir un diplôme de niveau master en philosophie, niveau qui est requis pour se présenter aux concours d'enseignement (CAPES et agrégation).

Une préparation aux concours est assurée par le département de philosophie, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours et l'Inspection Pédagogique Régionale de philosophie ; elle est ouverte aux étudiants du Master (voir ci-dessous p. 26).

La mobilité internationale des étudiants est encouragée pendant le Master : le programme d'échange Erasmus permet de passer un ou deux semestres dans une des nombreuses universités avec lesquelles l'Université de Tours a des accords. Pour en savoir plus, contactez Fosca MARIANI ZINI, responsable Erasmus du département de philosophie ([fosca.mariani@univ-tours.fr](mailto:fosca.mariani@univ-tours.fr)).

- **Adossement à la recherche**

Par différence avec la licence, le master constitue la première formation à la recherche et par la recherche : d'une part, la préparation et la rédaction d'un mémoire de recherche original y occupent une part essentielle ; d'autre part, les enseignements sont directement liés aux recherches que conduisent les enseignants et enseignantes qui les assurent, et qui sont aussi des chercheurs et des chercheuses.

Tous les enseignants titulaires qui interviennent dans le master sont donc rattachés à un laboratoire de recherche. Cependant, l'Université de Tours n'a pas de laboratoire spécifiquement dédié à la philosophie : les enseignants sont donc rattachés à différents laboratoires, qui comportent des axes de recherche en philosophie.

Nom	Laboratoire de rattachement code et site web	Bref descriptif du domaine et des axes de recherche du laboratoire
<a href="#">Fosca Mariani Zini</a>	<a href="#">CESR</a> (Centre d'Études Supérieures de la Renaissance), Unité Mixte de Recherche (Université / CNRS) créée en 1956 (UMR 7323, Tours)  <a href="https://cesr.univ-tours.fr/">https://cesr.univ-tours.fr/</a>	Fédérant sept programmes de recherche nationaux et européens, le CESR est depuis plus de 60 ans le laboratoire de référence pour l'étude interdisciplinaire de la Renaissance en France (philosophie, art, architecture, histoire, musique, littératures, langues, sciences et techniques). Il est aussi une UFR de l'Université et propose 6 spécialités de Master.

<b>Laurent Gerbier</b>	<p><b>InTRu</b> (Interactions, Transferts, Ruptures artistiques et culturelles), équipe d'accueil interdisciplinaire créée en 2008 (EA 6301, Tours)</p> <p><a href="https://intru.hypotheses.org/">https://intru.hypotheses.org/</a></p>	<p>Laboratoire interdisciplinaire consacrée aux études culturelles et visuelles : philosophie de la culture et des arts visuels, histoire et théorie des cultures visuelles (peinture, bande dessinée, design, cinéma, photographie), liens entre l'urbanisme, l'architecture et les sciences sociales, hiérarchie des arts et légitimités culturelles.</p>
<b>Claire Pagès Pascale Gillot</b>	<p><b>ICD</b> (Interactions Culturelles et Discursives), équipe d'accueil interdisciplinaire créée en 2012 (EA 6297, Tours)</p> <p><a href="https://icd.univ-tours.fr/">https://icd.univ-tours.fr/</a></p>	<p>Histoire culturelle des mondes classiques (antiquité gréco-romaine), modernes et contemporains (francophones, anglophones, germanophones, hispanophones, italianophones, littérature et analyse des discours, études sur le genre et les constructions identitaires.</p>
<b>Pascal Nouvel ; Samuel Rénier</b>	<p><b>EES</b> (Éthique Éducation Santé), équipe d'accueil interdisciplinaire créée en 2013 (EA 7505, Tours)</p> <p><a href="https://education-ethique-sante.univ-tours.fr/">https://education-ethique-sante.univ-tours.fr/</a></p>	<p>Développement interdisciplinaire et transdisciplinaire de recherches au carrefour de l'éducation, de l'éthique et de la santé, avec un intérêt particulier pour les conditions de l'agir ensemble et du prendre soi, ainsi que de la prise de décision dans les parcours de santé ou de formation.</p>
<b>Alain Seguy-Duclot</b>	<p><b>HIPHIMO</b> (Centre d'Histoire des Philosophies Modernes), équipe d'accueil créée en 1983 (EA 1451, Paris-I Panthéon Sorbonne)</p> <p><a href="https://centredhistoiredesphilosophiesmodernesdelasorbonne.panthéonsorbonne.fr">https://centredhistoiredesphilosophiesmodernesdelasorbonne.panthéonsorbonne.fr</a></p>	<p>Ancien Centre d'Histoire des Systèmes de Pensées Modernes (CHSPM), le laboratoire HIPHIMO se consacre à l'étude de l'histoire de la philosophie moderne du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, depuis les grands systèmes de pensée classique (Descartes, Hobbes, Spinoza, Leibniz) jusqu'aux liens des philosophies modernes avec la littérature et la philosophie sociale.</p>

### • Objectifs et compétences

Le premier **objectif** du master est de fournir aux étudiants une première initiation à la recherche en philosophie. C'est ce qui justifie l'importance centrale du mémoire de recherche préparé pendant le Master : d'abord un mémoire préparatoire en première année (M1), de 30 à 50 pages, qui a pour fonction de proposer une première exploration du champ de recherche choisi par l'étudiant (définition de l'objet de recherche, construction problématique, état de l'art, bibliographie) ; ensuite un mémoire final en deuxième année (M2), de 90 à 120 pages, qui expose la démarche de recherche complète, développe ses analyses, propose ses conclusions. La rédaction du mémoire est accompagnée par des enseignements méthodologiques spécifiques en M1 et en M2 ; le second semestre du M2 est presque entièrement libre de cours, afin de permettre aux étudiants de se consacrer à la rédaction.

Chaque étudiant prépare son mémoire sous la direction d'un enseignant titulaire de l'équipe du master. Une fois achevés, les mémoires de M1 et de M2 font l'objet d'une soutenance, devant le directeur ou la directrice et un second membre du jury (qui ne fait pas obligatoirement partie de l'équipe du master). Le mémoire est la véritable colonne vertébrale du master : sa note n'est pas compensable avec les autres cours et UE, et l'on ne peut donc obtenir le diplôme de master sans réussir le mémoire.

Cette initiation à la recherche constitue l'objectif premier du Master. Mais le Master de philosophie cherche aussi à développer chez les étudiants une capacité à maîtriser les savoirs disciplinaires de la philosophie et à en faire un usage pratique, qu'il s'agisse de développer une expertise ciblée autour d'un auteur, d'un courant ou d'un concept précis de la discipline, ou bien de travailler à l'étude de la place de la philosophie dans le dialogue avec les autres régimes du savoir et de l'agir humain, ou encore de réfléchir à la manière dont la philosophie peut s'emparer des enjeux critiques liés aux conditions

sociales, politiques, environnementales, médicales ou techniques de la vie humaine. Dans tous les cas, il ne s'agit pas tant de célébrer une « actualité » de la philosophie dont cette dernière s'est toujours méfiée que de favoriser chez les étudiants le développement de la dimension opératoire de l'activité philosophique et les usages critique de la construction des savoirs.

À ces objectifs correspondent les **compétences** que les étudiants doivent acquérir au cours des deux années du master : au premier rang de ces compétences figure bien sûr la maîtrise des connaissances disciplinaires fondamentales en philosophie, ainsi que des éléments d'une culture générale plurielle, qui comprend les sciences (histoire et épistémologie des sciences humaines et sociales, des sciences de la nature, des sciences de la santé) et les arts (arts visuels, lettres, culture médiatique).

Viennent ensuite les compétences liées à la préparation du mémoire de recherche : compétences en lecture critique, compétences rédactionnelles, capacité d'analyse, de synthèse et d'articulation des savoirs, mais aussi compétences linguistiques – le niveau 2 du CLES (certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est exigé pour la validation du diplôme de Master.

À ces compétences techniques s'ajoute enfin la capacité à construire une réflexion personnelle, qui implique l'autonomie dans l'usage critique de la raison, la capacité à échanger, à débattre et à travailler en groupe, et la pertinence dans le maniement des formes de l'écriture savante.

#### • Débouchés professionnels

En tant que première initiation à la recherche, le Master « Humanités et politique » prépare bien sûr à la **poursuite d'études dans le domaine de la recherche**, soit sous la forme de masters spécialisés (au cours des cinq dernières années, des étudiants issus du Master « Humanités et politique » ont ainsi intégré des masters de journalisme, de sciences du patrimoine, de sciences politiques, de métiers du livres, d'arts, etc.), soit sous la forme d'un doctorat (actuellement, les enseignants-chercheurs intervenant dans le master dirigent au total une douzaine de thèses de philosophie à Tours).

Une poursuite d'études en doctorat se prépare dès l'année de Master 2 : elle suppose l'accord d'un directeur ou d'une directrice de thèse et la construction d'un sujet solide et précisément problématisé. À Tours, les thèses de philosophie se préparent en général dans le cadre de l'École Doctorale « Humanités & Langues » (ED 616). Pour plus d'information, on peut se reporter au site web du Collège Doctoral de l'Université de Tours : <https://collegedoctoral-cvl.fr/>.

Outre la recherche, un des débouchés importants du master de philosophie se trouve évidemment dans les **métiers de l'enseignement et de la formation** : nombre d'étudiants du master choisissent de préparer les concours d'enseignement en philosophie (CAPES et agrégation), en bénéficiant de la préparation aux concours mise en place par le département (voir ci-dessous). Mais il arrive aussi régulièrement que les étudiants du master s'orientent vers la préparation d'autres concours d'enseignement (PE, CAPES-Doc, CAPES et agrégation autres que la philosophie).

Par ailleurs, en se fondant sur les parcours des étudiants passés par le master ces dix dernières années, on peut identifier un certain nombre **d'autres secteurs d'activités** pour lesquels les connaissances et les compétences acquises au cours du Master constituent une préparation efficace : par exemple les métiers du journalisme et de la communication, les métiers de la culture (en particulier les métiers du livre, de l'édition et des bibliothèques), les métiers de l'éthique et de la santé, mais aussi la préparation des concours de la fonction publique territoriale (en particulier dans les secteurs des ressources humaines, de la culture et du social) ou des métiers de l'engagement politique, syndical et associatif.

## 4. Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage

### Dispositions générales applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- Décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- Décret du 27 janvier 2017 portant création de la poursuite en master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

#### Art. 1 - Conditions d'accès

---

*La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.*

Conformément à la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle.

Les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de la-dite commission.

*Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans la-dite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.*

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2<sup>ème</sup> année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

#### Art. 2 - Conditions d'inscription

---

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1<sup>ère</sup> année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en

deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

### Art. 3 - Organisation des enseignements

---

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

### Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

---

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

#### Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « *le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances* ». Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

### Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

---

1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;

2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;

3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;

4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;

5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;

6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant ait obtenu :

- une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.

7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;

8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

#### Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

---

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

---

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

#### Art. 8 - Délivrance du diplôme

---

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

#### Art. 9 - Mention

---

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1<sup>ère</sup> année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2<sup>ème</sup> année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

- Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.
- Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.
- Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

#### Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

---

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

## 5. Le Régime Spécial d'Études (RSE)

Textes de référence :

- Code de l'éducation
- Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.
- Circulaire n° 2000-003 du 1<sup>er</sup> mars 2000, Organisation des examens dans les établissements d'enseignement Supérieur.
- Circulaire du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif au sportif de haut niveau.
- Règlement des Études et des Examens de Licence voté au Conseil d'Administration (CA) du 24 septembre 2012, après avis du Conseil des études et de la Vie Universitaire (CEVU) du 13 septembre 2012.
- Règlement des Études et des Examens de Master.

### 5.1 Principes généraux

---

Le Règlement des Études et des Examens s'applique à l'ensemble des étudiants sauf à ceux qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier du régime spécial d'études (RSE).

Le régime spécial d'études (RSE) comprend **des aménagements d'emploi du temps et le choix pour les étudiants de leur mode de contrôle des connaissances** : uniquement examen terminal ou contrôle continu ou contrôle continu et terminal. L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble. Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.

Il est fixé pour chaque diplôme et doit être indiqué dans les descriptifs des modalités de contrôle des connaissances de chaque formation.

L'étudiant RSE, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de Travaux Dirigés (TD), et ne peut en être exclu même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

### 5.2 Bénéficiaires

---

Peuvent demander à bénéficier du Régime Spécial d'Études les étudiants des catégories ci-dessous :

#### a. Étudiants salariés

##### **Attention :**

1° *il faut distinguer le statut d'étudiant salarié déclaré lors de l'inscription administrative du statut RSE. Le premier concerne le régime de Sécurité Sociale de l'étudiant et ne le dispense pas d'effectuer les démarches pour obtenir un RSE.*

2° *Le RSE est apprécié durant la période de cours soit entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 juin. Pour mémoire, concernant l'exonération de la sécurité sociale, la période de référence est différente (soit du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> septembre).*

Pour bénéficier du Régime Spécial d'Études, l'étudiant qui exerce une activité professionnelle doit :

- soit justifier d'un minimum de 200 heures de travail pendant le semestre,
- soit justifier d'un minimum de 400 heures pendant l'année universitaire.
- soit remplir pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée de 160 heures sur l'année universitaire.

##### **Cas particuliers :**

- Le responsable de la mention ou par délégation le responsable d'année, apprécie au cas par cas la situation des étudiants « salariés » ne pouvant bénéficier du RSE, faute d'un nombre suffisant d'heures de travail dans leur contrat.

- En cas de motifs graves (ex-chômage ou décès d'un parent...) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant l'obligeant à avoir un emploi salarié, le RSE pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre tout à fait exceptionnel, après avis de la commission pédagogique de la mention par le directeur de la composante concernée.

#### b. Étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours

Le Régime Spécial d'Études ne s'applique que pour la préparation à l'examen dans lequel l'étudiant est en « inscription seconde ». Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en « inscription première ».

Lors de la seconde session (ou le cas échéant session de rattrapage), les étudiants pourront bénéficier, en cas de chevauchement renouvelé des calendriers des épreuves de leurs deux cursus, d'un examen spécifique pour leur « inscription seconde ».

Les étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC) ne sont pas considérés comme des étudiants en double cursus (cf. ci-dessous les cas d'exclusion, rubrique 4.2.4 - b).

### **c. Étudiants chargés de famille**

Ce statut s'applique aux étudiants parents d'un enfant de moins de 12 ans. L'étudiant devra fournir une photocopie du livret de famille.

Il peut également être étendu aux étudiants apportant des soins à un ascendant ou un conjoint en longue maladie. L'étudiant fournira dans ce cas une attestation médicale.

### **d. Étudiants en situation de handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale (accident, maladie, grossesse...)**

L'étudiant doit prendre contact avec le SSU, Service de Santé Universitaire (☎ 02 47 36 77 00 / mail [ssu@univ-tours.fr](mailto:ssu@univ-tours.fr)) de l'Université pour viser son statut. Il peut ainsi bénéficier de dispositions particulières : majoration du temps de composition, secrétariat d'examen, reproduction des sujets selon des modalités adaptées au handicap, utilisation de matériel spécifique.

### **e. Étudiants sportifs de haut niveau**

L'étudiant doit prendre contact avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) : ☎ 02 47 36 70 24 / mail : [suaps@univ-tours.fr](mailto:suaps@univ-tours.fr).

### **f. Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau**

Les étudiants engagés dans une structure artistique reconnue par l'Université (Beaux-Arts, Opéra de Tours, Jazz à Tours...) doivent prendre contact avec le Service Culturel de l'Université de Tours (☎ 02 47 36 64 15 / [culture@univ-tours.fr](mailto:culture@univ-tours.fr)).

### **g. Étudiants élus**

Sont concernés :

- les élus au Conseil des Études et de la Vie Universitaire, au Conseil d'Administration de l'Université et au Conseil d'Administration du CROUS.
- les vice-présidents étudiants de l'université ou chargés de mission auprès de la présidence et les directeurs adjoints des composantes.
- Les étudiants ayant des mandats électifs nationaux et locaux.

## **5.3 Procédure et calendrier de la demande**

---

L'étudiant qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Études doit en faire la demande écrite en renseignant le formulaire en ligne et en fournissant les pièces justificatives demandées. Ce formulaire mis à jour chaque année est accessible sur le site de l'Université, à l'adresse suivante :

[https://www.sphinx.univ-tours.fr/SurveyServer/s/SEF/RSE\\_22-23/questionnaire.htm](https://www.sphinx.univ-tours.fr/SurveyServer/s/SEF/RSE_22-23/questionnaire.htm)

Une fois remplie et complétée, la demande est automatiquement envoyée au Service de Scolarité de la composante concernée. La demande doit être faite

- avant le 30 septembre 2023 pour le premier semestre,
- et avant le 31 janvier 2024 pour le second semestre.

Pour les salariés, le justificatif demandé est un certificat de l'employeur, qui doit préciser :

- la nature de l'emploi occupé,
- le nombre d'heures de travail effectuées pendant le semestre (ou l'année).

## 5.4 Cas d'exclusion

---

### a. UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

Le RSE ne s'applique pas aux Unités d'Enseignement prévoyant des stages obligatoires. Cependant, des modalités d'organisation ou d'allègement pourront être apportées aux étudiants en situation de handicap.

De même, les UE prévoyant des projets tuteurés en licence professionnelle ou en master, sont exclues du régime RSE.

Sauf autorisation spéciale de l'enseignant responsable du cours, les TP ne peuvent donner droit au RSE. La présence à ce type de cours reste obligatoire. C'est pourquoi l'étudiant RSE est prioritaire pour choisir son groupe en fonction de son emploi du temps.

### b. Étudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC)

L'étudiant AJAC peut bénéficier d'un Régime Spécial d'Études pour les Unités d'enseignement (UE) ou éléments pédagogiques (EP) se rapportant à l'année d'inscription seconde mais en aucun cas pour l'année d'inscription principale. Il est rappelé que le statut d'AJAC ne peut être assimilé à un double cursus.

L'étudiant doit privilégier les UE de l'année non complètement validée. En cas de chevauchement de Travaux Pratiques et Travaux Dirigés, l'étudiant devra impérativement privilégier les EP et/ou UE du niveau d'études le moins élevé.

Le calendrier des examens de la licence doit permettre aux étudiants AJAC de se rendre à toutes les épreuves.

## 5.5 Aménagement d'emploi du temps

---

En début de semestre, les étudiants RSE sont autorisés à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir un justificatif avant la deuxième séance.

Les changements ponctuels sont également autorisés en cours de semestre sur justification.

Les étudiants en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. Cependant, ce dispositif ne s'applique pas aux étudiants en master 2.

## 5.6 Contrôle des Connaissances

---

Ce régime permet à l'étudiant d'être dispensé du contrôle continu, sauf pour les diplômes de Médecine, Pharmacie, Ingénieurs et les DUT. Toutefois, pour ces filières, un régime adapté à chaque étudiant reconnu en situation de handicap ou sportif de haut niveau peut être défini en accord avec le SUMPPS ou le SUAPS et le responsable de l'année.

L'étudiant RSE peut choisir par éléments pédagogiques, entre les deux formules de contrôles des connaissances :

- soit uniquement en examen terminal,
- soit les conditions pour les modalités du régime général (Contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

Le choix de l'étudiant sera clairement énoncé sur le formulaire de demande du statut RSE.

Les calendriers d'examens sont accessibles et consultables via le site internet de l'université et l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Ces calendriers valent convocation aux épreuves pour les étudiants. Cependant, les étudiants bénéficiaires du RSE doivent être avertis par mail (à l'adresse fournie par l'université) de la publication de ces calendriers. Chaque formation est tenue d'indiquer dans le descriptif de ses modalités de contrôle des connaissances, les aménagements d'études et d'examens proposés dans la filière.

## 5.7 Référents pédagogiques

---

Le service de scolarité devra informer les étudiants du nom des référents pédagogiques RSE dans chaque filière d'études de chaque composante. Il peut s'agir du responsable d'année ou d'un autre enseignant- délégué. Le rôle du référent pédagogique RSE consiste notamment à identifier les difficultés des étudiants, étudier le soutien pédagogique dont ils ont besoin et faire le lien avec les autres enseignants.

Une liste des étudiants bénéficiant du RSE leur sera transmise par la scolarité au début de chaque semestre.

## 6. Avertissement concernant le plagiat

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment grâce à internet.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n° 92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4° L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Dans le cadre du mémoire de master, on rappelle que tout texte dont l'étudiant n'est pas l'auteur, et qui serait recopié dans le mémoire, sans indication de sa source, peut être considéré comme du plagiat, quel que soit son auteur et quelle que soit sa source (livre, article site web, etc.). Afin d'éviter le plagiat, il faut et il suffit que tout texte emprunté à un autre auteur soit cité de manière claire (guillemets, composition en retrait, corps plus petit, etc.) et pourvu d'une référence précise (par exemple en note) indiquant son auteur et sa source.

### III – Présentation des enseignements

Le Master est organisé en deux années de deux semestres (par convention, les semestres sont numérotés dans la suite des six semestres de la licence : le premier semestre de master 1 est donc le semestre 7, le second le semestre 8, etc.).

Chaque semestre comprend des enseignements (EP : éléments pédagogiques) regroupés en cinq UE (Unités d'Enseignement), sauf au second semestre du M2, presque entièrement libéré pour que les étudiants puissent se consacrer à la rédaction de leur mémoire.

Les cours et séminaires qui constituent les EP sont validés en contrôle continu (sauf pour le mémoire, qui donne lieu à une soutenance en fin d'année). Les travaux demandés pour valider chaque EP varient selon les enseignants : chaque enseignant indiquera au début de son cours sous quelle forme et avec quel calendrier il prévoit la remise des travaux permettant la validation de son enseignement.

Le master propose deux options : une option « Éthique » et une option « Science ». Ces options sont offertes dans les deux premiers semestres du M1, et au premier semestre du M2 ; elles sont chaque fois regroupées dans l'UE 4. Pour cette UE, les étudiants doivent donc choisir l'option qu'ils veulent suivre, au moment de leur inscription pédagogique.

Les cours concernés sont les suivants :

Master / Semestre	Option « Éthique »	Option « Sciences »
Master 1 (semestre 7)	Philosophie pratique	Renaissance des arts et techniques
Master 1 (semestre 8)	Éthique médicale et bioéthique	La science et les techniques
Master 2 (semestre 9)	Médecine narrative	Philosophie, science et nature

Les tableaux des pages suivantes présentent la maquette des enseignements pour les quatre semestres du master, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances applicables semestre par semestre.

#### Sigles utilisés dans les tableaux :

UE : Unité d'enseignement

EP : Élément pédagogique

CM : Cours magistral

TD : Travail dirigé

VHT : Volume horaire total

ECTS : Crédit (*European Credit Transfert System*)

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal – QP : quitus de présence

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – E/O : Ecrit et/ou Oral

## 1. Le MASTER 1 « Humanités et politique »

### Responsable :

Laurent Gerbier (laurent.gerbier@univ-tours.fr)

### Principaux intervenants :

Laurent GERBIER  
 Pascale GILLOT  
 Fosca MARIANI ZINI  
 Pascal NOUVEL  
 Claire PAGÈS  
 Samuel RENIER  
 Alain SEGUY-DUCLOT  
 Frank SMITH

### • Maquette des enseignements du semestre 7

SEMESTRE / UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments Pédagogiques (EP)	CM VHT	TD VHT	Durée totale présentielle étudiant
<b>Semestre 7 (S7)</b>							
<b>UE1.</b> Fondamental & Épistémologie	4	4	38	<b>EP71a.</b> Philosophie première	16	6	<b>22</b>
	4	4	38	<b>EP71b.</b> Philosophie des sciences	16	6	<b>22</b>
<b>UE2.</b> Histoire de la philosophie & philosophie contemporaine	4	4	38	<b>EP72a.</b> Philosophie antique	16	6	<b>22</b>
	4	4	38	<b>EP72b.</b> Philosophie médiévale et de la renaissance	16	6	<b>22</b>
<b>UE3.</b> Humanités & Politique	4	4	38	<b>EP73a.</b> Philosophie de l'art	16	6	<b>22</b>
	4	4	38	<b>EP73b.</b> Philosophie et éducation	16	6	<b>22</b>
<b>UE4.</b> Options à choix	2	2	18	<b>EP74.</b> Philosophie pratique	6	6	<b>12</b>
	2	2	18	<b>EP 75.</b> Renaissance des arts et des techniques	6	6	<b>12</b>
<b>UE5.</b> Langues, méthodes & mémoires	2	2	18	<b>EP76a</b> Langues vivantes		18	<b>18</b>
	2	2	12	<b>EP76b.</b> Projet professionnel et méthodologie		12	<b>12</b>
	<i>quitus présence</i>	<i>quitus présence</i>	6	<b>EP76c.</b> <i>Journée interdisciplinaire ASH (mutualisée UFR)</i>	6		<b>6</b>
<b>TOTAL S7</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>282</b>		<b>108</b>	<b>72</b>	<b>180</b>

• Modalités de contrôle des connaissances du semestre 7

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>SEMESTRE 7</b>	<b>30</b>										
<b>EP 71a - Philosophie première</b>	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 71b - Philosophie des sciences</b>	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 72a - Philosophie antique</b>	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 72b - Philosophie médiévale et de la renaissance</b>	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 73a - Philosophie de l'art</b>	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 73b - Philosophie et éducation</b>	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 74 - Philosophie pratique</b>	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 75 - Renaissance des arts et des techniques</b>	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 76a - Anglais</b>	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP76b - Projet professionnel et méthodologie</b>	2	<i>rapport</i>	E	1	<i>sans</i>	-	1	E	1	<i>sans</i>	1
<b>EP 76c - Journée interdisciplinaire ASH</b>	Q P	Q P	Q P	-	-	-	-	-	-	-	-

• Maquette des enseignements du semestre 8

SEMESTRE / UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments Pédagogiques (EP)	CM VHT	TD VHT	Durée totale présentielle étudiant
<b>Semestre 8 (S8)</b>							
<b>UE1.</b> Fondamental & Épistémologie	4	4	38	<b>EP81a.</b> Phénoménologie	16	6	22
	4	4	38	<b>EP81b.</b> Épistémologie des sciences de l'homme	16	6	22
<b>UE2.</b> Histoire de la philosophie & philosophie contemporaine	4	4	38	<b>EP82a.</b> Philosophie moderne	16	6	22
	4	4	38	<b>EP82b.</b> Philosophie au XIX <sup>e</sup> siècle [séminaire collectif]	16	6	22
<b>UE3.</b> Humanités & Politique	4	4	38	<b>EP83a.</b> Philosophie et psychologie	16	6	22
	4	4	38	<b>EP83b.</b> Philosophie et société	16	6	22
<b>UE4.</b> Options « Éthique » et « Sciences »	2	2	18	<b>EP84.</b> Éthique médicale et bioéthique	6	6	12
	2	2	18	<b>EP85.</b> La science et la technique	6	6	12
<b>UE5.</b> Langues, méthodes & mémoires	2	2	18	<b>EP86a.</b> Langue vivante (textes philosophiques en anglais)		18	18
	2	2	100	<b>EP86b.</b> Mémoire de recherche			
	<i>quitus présence</i>	<i>quitus présence</i>	6	<b>EP86c.</b> <i>Journée interdisciplinaire ASH (mutualisée UFR)</i>	6		6
<b>TOTAL S8</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>370</b>		<b>108</b>	<b>60</b>	<b>168</b>
<b>Total année (S7+S8)</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>652</b>		<b>216</b>	<b>132</b>	<b>348</b>

• Modalités de contrôle des connaissances du semestre 8

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>SEMESTRE 7</b>	<b>30</b>										
<b>EP 81a - Phénoménologie</b>	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 81b - Épistémologie des sciences de l'homme</b>	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 82a - Philosophie moderne</b>	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 82b - Philosophie au XIX<sup>e</sup> siècle [séminaire collectif du master]</b>	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 83a - Philosophie et psychologie</b>	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 83b - Philosophie et société</b>	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 84 - Éthique médicale et bioéthique</b>	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 85 - La science et la technique</b>	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 86a - Textes philosophiques en anglais</b>	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 86b - Mémoire de recherche</b>	2	<i>mémoire</i>	E/O	1	<i>sans</i>	-	1	E/O	1	<i>sans</i>	1
<b>EP 86c - Journée interdisciplinaire ASH</b>	QP	QP	QP	-	-	-	-	-	-	-	-

## 2. Le MASTER 2 « Humanités et politique »

### Responsable :

Claire Pages (claire.pages10@univ-tours.fr)

### Principaux intervenants :

Laurent GERBIER  
 Pascale GILLOT  
 Fosca MARIANI ZINI  
 Pascal NOUVEL  
 Claire PAGÈS  
 Alain SEGUY-DUCLOT

### • Maquette des enseignements du semestre 9

SEMESTRE / UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments Pédagogiques (EP)	CM VHT	TD VHT	Durée totale présentielle étudiant
<b>Semestre 9 (S9)</b>							
<b>UE1.</b> Fondamental & Épistémologie	4	4	38	<b>EP91a.</b> Philosophie analytique	16	6	22
	4	4	38	<b>EP91b.</b> Épistémologie des cultures	16	6	22
<b>UE2.</b> Histoire de la philosophie & philosophie contemporaine	4	4	38	<b>EP92a.</b> Grands débats de la philosophie contemporaine	16	6	22
	4	4	38	<b>EP92b.</b> Philosophie et transhumanisme	16	6	22
<b>UE3.</b> Humanités & Politique	4	4	38	<b>EP93a.</b> Philosophie et littérature	16	6	22
	4	4	38	<b>EP93b.</b> Philosophie politique	16	6	22
<b>UE4.</b> Options « Éthique » et « Sciences »	2	2	18	<b>EP94.</b> Médecine narrative	6	6	12
	2	2	18	<b>EP95.</b> Philosophie, science et nature	6	6	12
<b>UE5.</b> Langues, méthodes & mémoires	2	2	18	<b>EP96a.</b> Langue vivante (culture philosophique anglophone)		18	18
	2	2	12	<b>EP96b.</b> Projet professionnel et méthodologie		12	12
	<i>quitus présence</i>	<i>quitus présence</i>	6	<b>EP96c.</b> <i>Journée interdisciplinaire ASH (mutualisée UFR)</i>	6		6
<b>TOTAL S9</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>282</b>		<b>108</b>	<b>72</b>	<b>192</b>

• Maquette des enseignements du semestre 10

SEMESTRE / UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments Pédagogiques (EP)	CM VHT	TD VHT	Durée totale présentielle étudiant
<b>Semestre 10 (S10)</b>							
<b>UE5.</b> Langues, méthodes & mémoires	25	25	300	<b>EP106a.</b> Mémoire de recherche			
	5	5	18	<b>EP106b.</b> Séminaire de recherche		18	18
	<i>quitus présence</i>	<i>quitus présence</i>	6	<b>EP106c.</b> Journée interdisciplinaire ASH (mutualisée UFR)	6		6
<b>Total S10</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>324</b>		<b>6</b>	<b>18</b>	<b>24</b>
<b>Total année (S9+S10)</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>606</b>		<b>114</b>	<b>96</b>	<b>216</b>
<b>TOTAL MASTER</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>1408</b>		<b>330 (60%)</b>	<b>228 (40%)</b>	<b>564</b>

• Modalités de contrôle des connaissances des semestres 9 & 10

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>SEMESTRE 9</b>	<b>30</b>										
<b>EP 91a</b> - Philosophie analytique	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 91b</b> -Épistémologie des cultures	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 92a</b> - Grands débats de la philosophie contemporaine	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 92b</b> - Philosophie et transhumanisme	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 93a</b> - Philosophie et littérature	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 93b</b> - Philosophie politique	4	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 94</b> - Médecine narrative	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 95</b> - Philosophie, science et nature	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 96a</b> - Culture philosophique anglophone	2	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
<b>EP 96b</b> - Projet professionnel et méthodologie	2	<i>rapport</i>	E	1	<i>sans</i>	-	1	E	1	<i>sans</i>	1
<b>EP 96c</b> - Journée interdisciplinaire ASH	Q P	Q P	Q P	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SEMESTRE 10</b>	<b>30</b>										
<b>EP 106a</b> - Mémoire de recherche	25	<i>mémoire</i>	E/O	5	<i>sans</i>	-	5	E/O	5	<i>sans</i>	5
<b>EP 106b</b> - Séminaire de recherche	5	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1

### 3. Préparation aux concours d'enseignement en philosophie

#### Responsable de la préparation aux concours :

Pascale Gillot (pascale.gillot@univ-tours.fr)

#### • Présentation

Le département de philosophie propose depuis plusieurs années un dispositif d'aide aux étudiants qui souhaitent préparer les concours d'enseignement en philosophie (CAPES et agrégation). Ouverts aux étudiants de L3, de M1 et de M2, ainsi qu'aux anciens étudiants du master qui en font la demande, ce dispositif repose en partie sur des heures de cours et des exercices écrits et oraux d'entraînement aux épreuves du concours. Au fil des années, ce dispositif a montré son efficacité (par exemple, pour la session 2022, sur cinq candidats ayant suivi la préparation, le département se réjouit d'avoir eu un admissible au CAPES externe et une admise à l'agrégation interne).

Le dispositif comprend également un certain nombre de sessions de formation plus spécifiquement destinées aux enseignants de lycée au titre de la formation continue assurée par le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours. Ces sessions, au nombre de trois, s'étendent chaque fois sur deux journées complètes. Deux d'entre elles portent sur les thèmes de l'agrégation interne. Organisées par le département de philosophie en partenariat avec l'Académie d'Orléans-Tours et l'Inspection Pédagogique Régionale de philosophie, ces sessions de formation ont lieu à l'Université de Tours et sont ouvertes à titre exceptionnel aux étudiants du département.

La validation du cours de « Philosophie pratique » (premier semestre du M1, UE 74, option « Éthique ») se fait par la participation à la première de ces sessions de formation.

Pour la session 2024, les thèmes de l'agrégation interne sont :

- **La sensibilité** (thème de l'épreuve de dissertation)
- **La religion** (thème de l'épreuve de commentaire de texte)

## CALENDRIER 2023-2024

(Il s'agit d'un calendrier prévisionnel pouvant évoluer au gré des impératifs sanitaires)

Réunion de rentrée des Masters	<b>Mardi 5 septembre à 14h00</b>
Début des cours	<b>Lundi 18 Septembre 2023</b>
Pause pédagogique	<b>Du 30 Octobre au 05 Novembre 2023</b>
Examens (selon les filières)	<b>Du 11 Décembre au 13 Janvier 2024</b>
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	<b>Du 22 Décembre 2023 au 07 Janvier 2024</b>
Début des cours du 2ème semestre	<b>Lundi 16 Janvier 2023</b>
Délibérations du premier semestre	<b>Février 2024</b>
Pauses pédagogiques	<b>Du 4 mars 2023 au 10 mars 2024 et du 29 avril au 4 mai 2024</b>
Examens	<b>Du 22 au 26 avril et du 13 Mai au 24 Mai 2024</b>
Délibérations du second semestre	<b>Juin 2024</b>
Examens de rattrapage	<b>Fin juin 2024</b>
Délibérations de la session de rattrapage	<b>Juillet 2024</b>



L'UNIVERSITÉ EST UNE CHANCE, SAISISSEONS-LA !



# ” MASTER

## Philosophie



Livret des études consultable en ligne ▲

Faculté des arts  
& sciences humaines



SITE  
**TANNEURS**

3, rue des Tanneurs - 37041 Tours Cedex 01